

M. PREFONTAINE : Je suis bien aise de promettre à l'honorable député qu'un phare sera mis en place dès que le ministère des Travaux publics aura mis la dernière main à la jetée qu'il fait construire.

M. HENDERSON : Cette nouvelle me réjouit ; cependant, je constate que le ministre des Travaux publics met tant de temps à construire cette jetée que je crains que nous soyons tous chloroformisés avant qu'elle soit paracheyée. Néanmoins, je suis enchanté de la promesse du ministre.

M. J. J. HUGHES : Je désire signaler au ministre l'importance de munir de tocsins certains phares, surtout ceux qui sont le plus exposés à la vue sur les caps. A l'heure qu'il est, les tocsins sont placés dans les ports et profitent aux navigateurs qui appareillent. Des tocsins dans les phares seraient très avantageux. Ils avertiraient les navigateurs de chercher un refuge à l'approche de la tempête et indiqueraient de quel côté elle vient, surtout la nuit. Tous les navigateurs, j'en suis sûr, admettront que ce serait un grand avantage pour les vaisseaux et j'espère que le ministère en parlera à ses fonctionnaires.

M. PREFONTAINE : Je puis dire qu'on place ces tocsins partout où on les croit nécessaires. Naturellement, je ne connais pas l'endroit dont l'honorable député veut parler mais, chaque fois qu'on demande qu'un tocsin soit placé quelque part, cette requête est accordée si la commission des phares le juge à propos. Si l'honorable député m'indique où il en faudrait, je serai bien aise de m'en occuper.

Crédit supplémentaire pour les salaires et pour la construction de nouveaux traîneaux à voiles, \$12,000.

M. PREFONTAINE : Cette somme servira à construire ces nouveaux traîneaux à voiles et à en renouveler quelques-uns qui font le service entre le cap Tourmentin et Summerside.

M. R. L. BORDEN : Ces traîneaux seraient inutiles, si vous aviez un service convenable de steamers.

M. PREFONTAINE : Nous ne pourrions pas, l'hiver prochain, établir un service convenable par steamers, et il faut pourvoir à ce qui sera nécessaire.

Subventions aux propriétaires de bateaux de sauvetage dans les Provinces maritimes et la Colombie-Anglaise, \$20,000.

M. R. L. BORDEN : A quel endroit des Provinces maritimes ?

M. PREFONTAINE : On considère que North-Sydney est l'endroit le plus favorable. Dans la Colombie-Anglaise, je crois que c'est Vancouver. Nous prendrons une décision plus tard, car nous demanderons des soumissions.

Entretien des vaisseaux qui croisent dans les eaux septentrionales du Canada ; établissement et entretien de postes de police et de douane sur la terre ferme ou les îles, selon qu'il sera jugé nécessaire de temps à autre, \$65,000.

M. PREFONTAINE : C'est le crédit ordinaire pour l'équipage du steamer "Arctic," qui doit demeurer dans les eaux de la baie d'Hudson, et pour le navire qui ira lui porter de la houille et des vivres et qui doit partir le 20 du mois courant.

M. R. L. BORDEN : Quelle dépense annuelle entraîne ce service et combien de postes doit-on établir ?

M. PREFONTAINE : Je crois que ces renseignements se trouvent dans le rapport du commandant Moodie, annexé à celui du ministère de la Marine et des Pêcheries ; mais, je me les procurerai et les communiquerai au comité.

M. R. L. BORDEN : Il s'agit d'affirmer la juridiction du Canada, n'est-ce pas ?

M. PREFONTAINE : Oui.

Construction d'un vaisseau pour permettre à la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest d'exercer sa surveillance dans les eaux de la baie d'Hudson, \$40,000.

M. PREFONTAINE : Lorsque le steamer "Arctic" aura terminé son expédition, il reviendra. Le ministère, de concert avec le département de la police à cheval, a l'intention d'avoir un vaisseau qui fera la patrouille dans les eaux de la baie d'Hudson. Cette somme servira à la construction de ce vaisseau qui sera confiée à des ouvriers canadiens. On espère que celui-ci pourra partir pendant la prochaine saison.

M. R. L. BORDEN : Que fera-t-il ?

M. PREFONTAINE : La gendarmerie à cheval s'en servira dans la baie d'Hudson et la baie de James.

M. R. L. BORDEN : Y a-t-il des résultats pratiques à attendre.

M. PREFONTAINE : La gendarmerie à cheval fera respecter le bon ordre dans cette vaste contrée. Elle exigera le paiement des droits de douane, maintiendra la paix et fera observer les lois du Canada.

Organisation d'une milice navale ; dépense résultant de l'emploi du croiseur "Canada" comme vaisseau-école, \$10,000.

M. R. L. BORDEN : Quels progrès fait la révolte à bord ?

M. PREFONTAINE : La sédition est apaisée. Nous avons remplacé ceux qui sont partis. Le croiseur est utilisé dans la tentative faite pour établir un service postal plus rapide.

(Rapport est fait des résolutions adoptées.)